

Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Comité de pilotage du 12 avril 2016



Préfecture de
l'Hérault

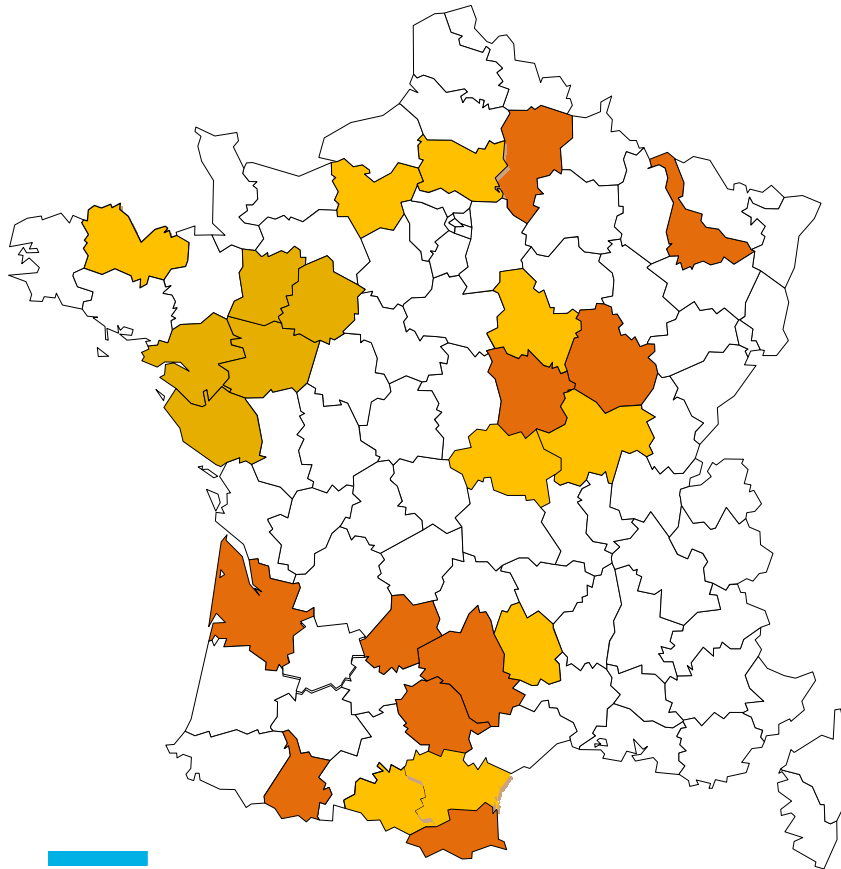


Un processus initié par la loi

- **L'amélioration de l'accessibilité des services publics** : un enjeu majeur pour le Gouvernement qui en a fait une **politique prioritaire** consacrée par le comité interministériel aux ruralités des 13 mars et 17 septembre 2015
- **La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite « loi NOTRe »** complétant et modifiant deux lois (Art 98 et 100):
 - *loi n° 95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire*
 - *loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations*
- **Le décret n°2016-402 du 4 avril 2016** pris pour l'application de l'article 26 de la loi n°95-115 du 4 février 1995 d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire



Une expérimentation menée dès 2014



2014	2015
ALLIER	AISNE
ARIEGE	AVEYRON
AUDE	COTE D'OR
COTES D'ARMOR	MEURTHE ET MOSELLE
EURE	HAUTES PYRENEES
LOZERE	PYRENEES ORIENTALES
OISE	TARN
SAONE ET LOIRE	GIRONDE
YONNE	LOT
REGION DES PAYS DE LA LOIRE	NIEVRE



L'article 98 de la loi NOTRe

TERRITOIRES CONCERNÉS

- Chaque département avant le 31/12/2017

COPILOTES

- L'État et le Département

ASSOCIÉS

- Les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre

DUREE

- 6 ans

IMPULSER UNE DYNAMIQUE LOCALE

- Parvenir à une vision partagée des enjeux et des priorités sur le territoire départemental
- Éviter l'uniformisation des réponses
- Apporter des réponses partenariales aux principaux déséquilibres
- Construire l'action publique du XXIème siècle, qui repose sur la confiance dans la capacité des élus locaux à s'organiser, avec l'État, pour fournir aux citoyens des services accessibles et efficaces



Le contenu du SDAASP

■ L'accessibilité du service public, une notion pluridimensionnelle :

- temps et facilité d'accès (chronodistance et mobilité),
- disponibilité du service (horaires d'ouverture, etc.) ;
- coût du service ;
- niveau du service ;
- possibilité de choix

■ Les services au public, une notion élargie :

- ensemble des services qui contribuent à la qualité de vie des habitants (services marchands et services non marchands)



Le contenu du SDAASP

Le diagnostic territorial

Un état des lieux partagé par l'ensemble des acteurs pour identifier les territoires « carencés » :

- bilan qualitatif et quantitatif de l'offre,
- cartographie des services,
- besoins des habitants,
- mesure de l'accessibilité des services,
- mutualisations existantes,
- perspectives de développement des services.

UNE ANALYSE (ÉTAT DES LIEUX DE L'OFFRE ET QUALIFICATION DES BESOINS) DANS UN VASTE PÉRIMÈTRE

➤ **Une appréhension large et inclusive des services au public**

➤ **Un socle de services « essentiels » aux habitants dans leur vie quotidienne**

UN DIAGNOSTIC UTILE AU TERRITOIRE



Le contenu du SDAASP

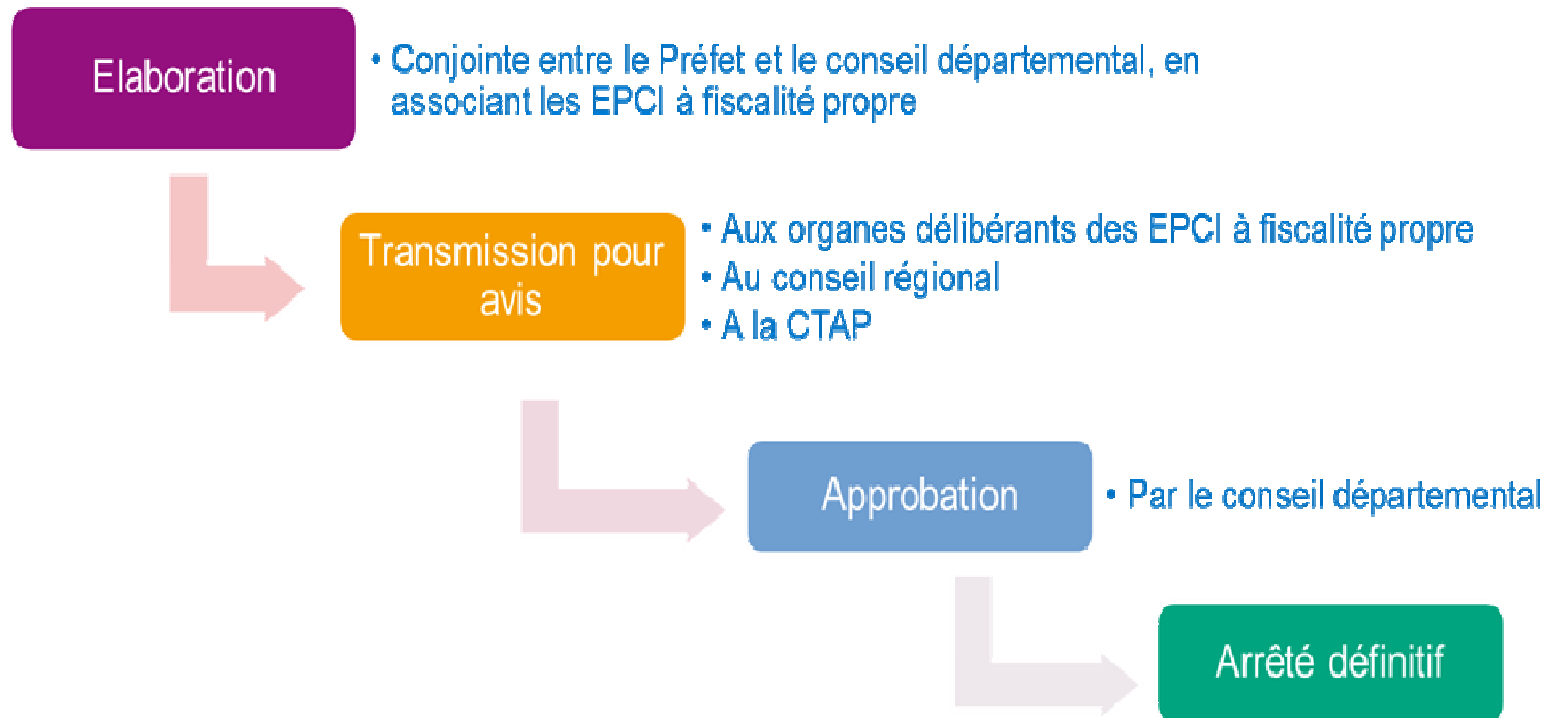
Le plan d'actions territorialisé de 6 ans

Pour renforcer l'offre de services dans les zones en déficit d'accessibilité :

- un programme d'actions,
- des objectifs quantitatifs et qualitatifs de renforcement de l'accessibilité ;
- des mesures pour atteindre ces objectifs (développer les mutualisations, MSAP, etc.) ;

Pour parvenir à une meilleure **équité territoriale entre les usagers des services rendus au public**

L'élaboration du SDAASP



L'élaboration du SDAASP dans l'Hérault

La gouvernance

COMITE DE PILOTAGE

Missions : définition des orientations stratégiques et validation des propositions du comité technique

Composition : préfet de département, président du conseil départemental, présidents des EPCI à FP, président de l'association des maires de l'Hérault, présidents des Pays, représentants des MSAP, présidents des chambres consulaires



COMITE TECHNIQUE

Missions : préparation des décisions du COPIL, animation de la démarche et des groupes de travail

Composition : préfecture et département



GROUPES DE TRAVAIL

Thématiques et/ou territoriaux

Composition : services de l'État, Département, EPCI, communes, opérateurs nationaux et locaux, chambres consulaires, associations d'utilisateurs, etc.



L'élaboration du SDAASP dans l'Hérault

- **Diagnostic / Animation**

- ✓ expertise de l'INSEE : état des lieux
- ✓ partagée avec les acteurs du territoire (EPCI), organismes consulaires opérateurs...
- ✓ concertation avec la population

- **Plan d'actions sur 6 ans**

- ✓ Priorisation des actions
- ✓ Détermination des différents modes opératoires
- ✓ Indicateurs de suivi
- ✓ Conventions de partenariat : Etat , Département, bloc communal et opérateurs publics et privés



Le diagnostic territorial

- L'appui de l'INSEE dans le cadre d'une convention tripartite CD34/État/INSEE

L'INSEE dispose d'une « **Base Permanente des Équipements** », ainsi que de **l'expertise statistique et cartographique**, qui permettent d'identifier et de qualifier les territoires en situation de déficit de services au public

- Le contenu de l'étude réalisée par l'INSEE

Mesurer l'accessibilité aux services pour les publics selon différentes thématiques : santé, bien être, logement, emploi et éducation ; et selon certains publics cible : jeunes, seniors, publics en difficulté...

Fournir une typologie de territoires (bassins d'accessibilité) selon leur plus ou moins grande « accessibilité » dans les différentes thématiques évoquées ci-dessus et **déterminer des territoires à enjeux** pour les acteurs publics.



Le plan d'actions territorial

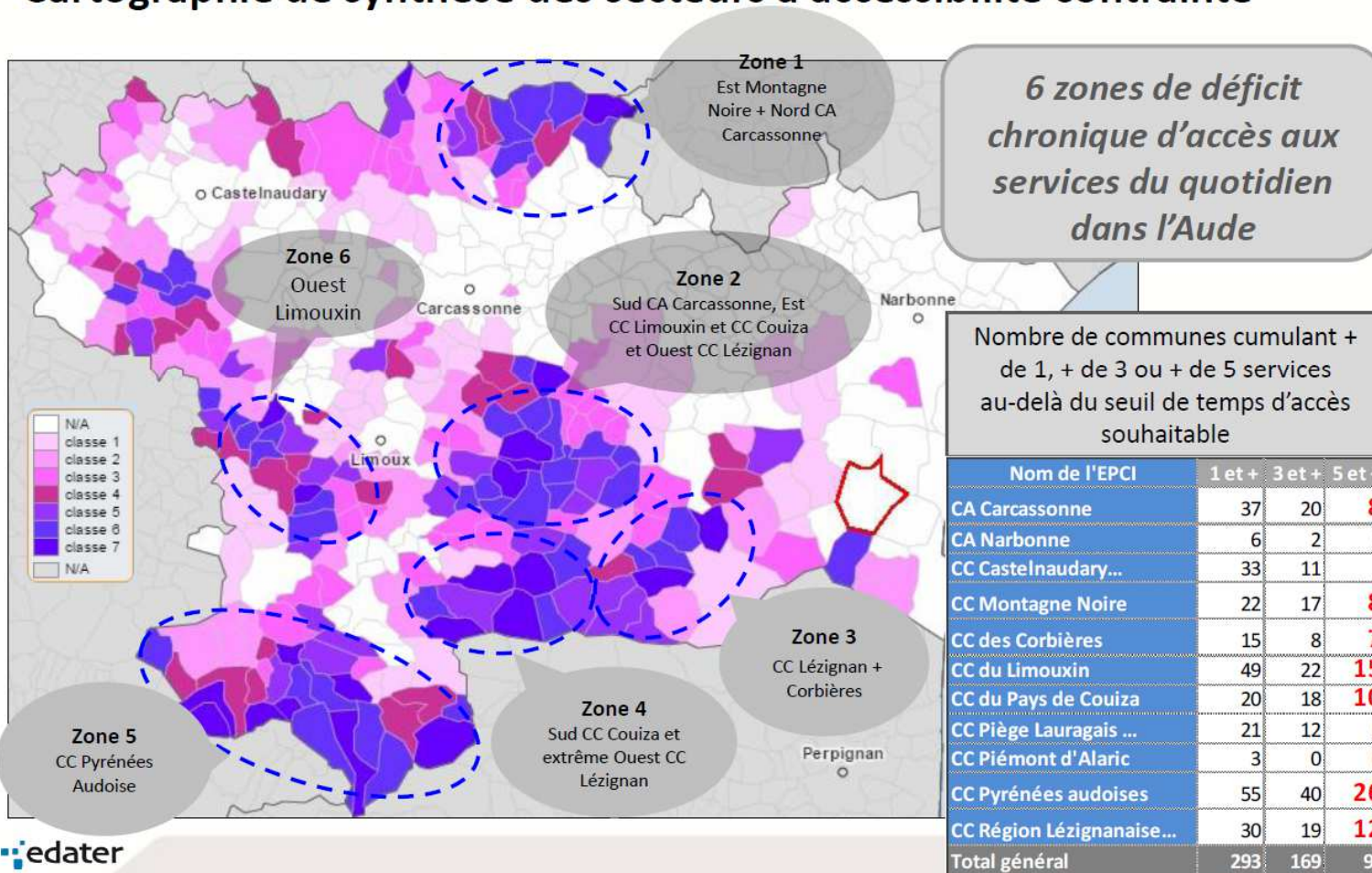
- Groupes de travail
- Bureau d'études : à missionner pour qualifier le diagnostic (présentation aux EPCI, consultation de la population) et pour rédiger le programme d'actions
- Cofinancement des études par l'État (FNADT) et le Département

Exemple de l'Aude (département pilote)

4. Présentation des résultats et analyses

SERVICES AU PUBLIC DU QUOTIDIEN (2/3)

Cartographie de synthèse des secteurs à accessibilité contrainte



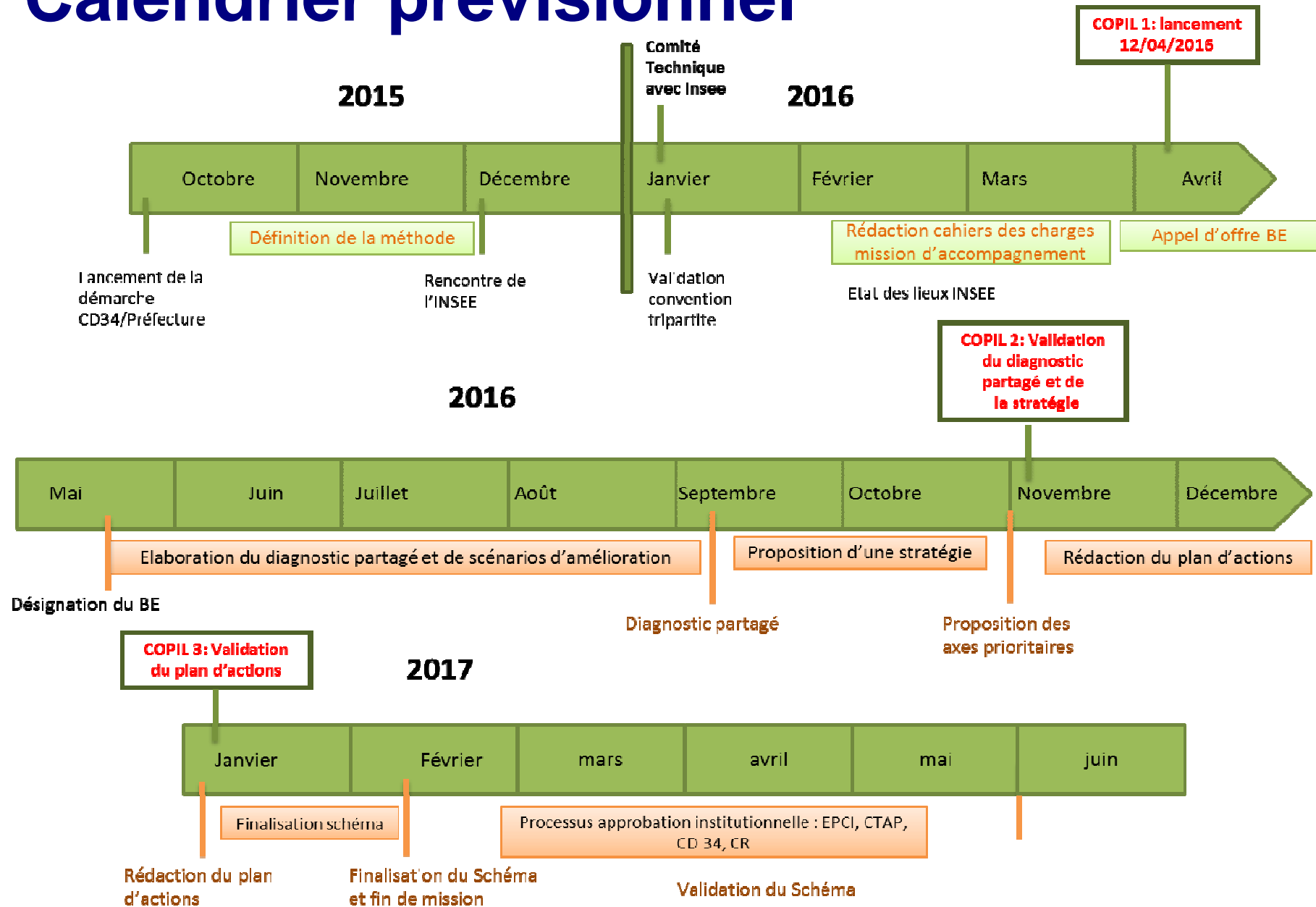
Exemple de l'Aude (département pilote)

4. Présentation des résultats et analyses

13 pistes à suivre pour l'amélioration de l'accès aux services

Amélioration de l'information sur les modalités d'accès aux services (prestations)	MOBILITÉS, RESEAUX TIC	Assurer un bon niveau de couverture mobile et internet en priorité en faveur des zones les plus mal couvertes	1
		Mettre en place un dispositif d'alertes et remontées sur les défaillances des réseaux TIC fixes et mobiles	2
		Réinterroger le système de transport pour renforcer sa plus value en faveur de l'accès aux services	3
	SERVICES DU QUOTIDIEN	Redéfinir avec la Poste d'ici la fin 2016 les priorités et modalités en termes d'accès aux services postaux	4
		Améliorer la couverture du territoire en DAB, stations-services et boulangerie	5
		Mettre en place dispositif de veille afin d'assurer les reprises d'activités	6
	SERVICES à USAGE PONCTUEL	Compléter le maillage de relais mutualisés pour l'accueil de premier niveau, en proximité des habitants	7
	SERVICES DE SANTÉ	Poursuivre et approfondir les solutions à mobiliser pour parvenir à relancer la démographie médicale et améliorer la coordination des soins	8
	SECURITE	Intégrer l'enjeu de renouvellement des Sapeurs Pompiers Volontaires (notamment médecins dans les réflexions sur la démographie médicale)	9
	SERVICES SOCIAUX	Conduire une réflexion globale sur la prise en charge de l'intermédiation humaine pour l'accès aux services des publics rencontrant des difficultés spécifiques (droits sociaux notamment)	10
	EMPLOI	Mise en réseau et développement du partenariat sur l'accès aux droits avec les opérateurs sociaux	11
	EDUCATION	Définir les modalités du maintien du niveau d'accessibilité actuel en lien avec la carte scolaire et les services de transport	12

Calendrier prévisionnel



Les référents dans l'Hérault

Conseil départemental :

- M. Dominique Jaumard, DGA aménagement du territoire,
- MM. Pierre Henri Colombier et Jacques Teissier, direction de l'urbanisme et de la prospective.

Préfecture :

- Mme Magali Caumon, sous-préfet de Lodève,
- Mme Cécile Beray-Claude, chargée de mission *développement du territoire et aménagement* .



***Schéma départemental
d'amélioration
de l'accessibilité
des services au public***